SI·EN UNSA Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 26
11 avril 1996

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Agenda du Secrétariat Général 2
Le concours IEN en chiffres 2
Conseil Supérieur de l'Éducation 3
En toute franchise… (suite) 6
Mobilité, enfin du nouveau ! 7

NOTRE MÉTIER
Francophonie 3
La qualité dans l'Éducation 4
L'inspecteur aurait-il une compétence dans le domaine médical ? 5
La violence à l'école : que fait l'inspection ? 8
Réforme de l'État et Éducation nationale 9

RETRAITÉS
Encore un effort 10
Lettre au Président de la République 12

L'inspection n° 26
Directeur de la Publication : Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
Commission paritaire : 3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028
Imprimerie et photocomposition : FEN
Publicité : ARIANE SPONSOREGIE
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

Après les Intendants et les Chefs d'Etablissement, les Inspecteurs

Le fait est suffisamment rare, fort heureusement, pour qu'il remplisse de stupeur. Notre collègue Anne - Yvonne Savigneux, IEN chargée de la circonscription de Grenoble I, ainsi que Madame Marie - Thérèse Massard, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education de l'Isère, viennent d'être mises en examen par le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Cette décision du Juge d'Instruction chargé du dossier fait suite à l'enquête judiciaire diligentée après le drame survenu le 4 décembre 1995 dans la rivière du Drac où six enfants et une adulte ont trouvé la mort, suite à un lâcher d'eau du barrage EDF voisin, alors qu'ils se trouvaient en activité scolaire pour observer une famille de castors dans son milieu naturel.

Les faits sont particulièrement graves et personne ne trouvera illégitime que l'ensemble des parents des enfants de la classe - victimes ou rescapés - aient porté plainte pour que, d'une part toutes les responsabilités soient connues et les responsables punis selon la loi, et, d'autre part, pour que toutes les dispositions soient prises afin qu'à l'avenir un tel drame ne puisse se reproduire.

Désormais, il appartient à la Justice d'établir les responsabilités et il est évident qu'elles seront multiples: non seulement à l'Education Nationale, mais aussi dans l'Etablissement d'Enseignement Privé, l'enseignante - rescapée de la catastrophe, à l'EDF, à la Municipalité de Grenoble qui organisait le transport des enfants des écoles du public comme du privé, sur un site qu'elle contribuait à aménager, de même qu'elle rétribuait l'accompagnatrice spécialisée - noyée dans le Drac. D'autres mises en examen pourraient suivre encore.

Certains ne manqueront pas d'y aller de leurs commentaires et de refaire l'histoire. Mais en vain.

Ce serait oublier que dans un pays démocratique toute personne est considérée comme responsable de ses actes, quelle que soit la fonction sociale ou publique qu'elle exerce, dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée, et qu'elle doit en rendre compte, y compris devant un Tribunal. Comme tout Citoyen.

C'est bien cela que l'actualité vient de nous rappeler brutalement. Nous engageons notre responsabilité personnelle dans tous nos actes professionnels, au quotidien, et même dans ceux qui peuvent apparaître les plus anodins.

Il ne s'agit pas, à l'évidence, de ne plus susciter l'initiative, de ne plus impulser d'innovations, de refuser de signer tout agrément, toute convention, toute autorisation, voire tout rapport d'inspection, au cas où...

Mais, au moment où les inspecteurs sont sollicités, entre autres, pour développer les partenariats, pour expérimenter l'aménagement du temps de l'enfant et les rythmes scolaires, cela ne peut que nous appeler à un regain de vigilance.

Dans les épreuves qu'elle va devoir surmonter à travers la procédure judiciaire engagée, notre collègue peut être assurée du soutien et de la solidarité de son syndicat, exprimés dès que la mise en examen a été connue.

Qui d'entre nous peut prétendre, en effet, ne jamais rencontrer à son tour, pareille épreuve?

Michel Marucelli
le 6 avril 1996

Vie syndicale

Agenda du secrétariat général depuis le 12 mars

12 mars	Réunion des bureaux académiques de Caen, Nantes, Rennes, à Rennes (M. LE BOHEC).
13 mars	* Réunion de la section académique de Strasbourg à Colmar (B. LEHALLE). * ESPEMEN : réunion avec les IEN - stagiaires (M.-P. COLLET - R. HASIAK).
16 mars	Réunion de la section académique ORLEANS-TOURS (G. SANTARELLI).
18 mars	* F.E.N : Exécutif fédéral (M MARUCELLI). * F.E.N. : Réunion sur projet de texte sur la réforme de l'État (M. MARUCELLI).
19 mars	* Centre Fédéral de Recherches Historiques : intervention de Albert GUILLOT et Alain MOUCHOUX sur "La F.E.N et le Syndicalisme international dans l'Éducation" (M. MARUCELLI)
21 mars	M.E.N : Conseil Supérieur de l'Éducation (R. HASIAK).
21-23 mars	ROME : Comité Syndical Européen de l'Éducation / Colloque : "La qualité dans l'Éducation" (M. MARUCELLI).
25-29 mars	MONTPELLIER : Congrès du Syndicat des Enseignants (Secrétaire Général représenté par C. PHILIPPE, Responsable Académique).
26 mars	Réunion de la Section Académique de Paris (C. GUERRE, M. LE MOEL, G. SANTARELLI).
27 mars	Ministère des Affaires étrangères : C.C.P.M. N° 6 inscriptions sur liste aptitude I.E.N- (M LE BOHEC).
1er avril	F.E.N.: Exécutif fédéral M. MARUCELLI).
03 avril	DPDE : audience avec le Directeur (R. HASIAK, M. Marucelli et G. Santarelli).

Le Concours IEN en chiffres

Inscrits

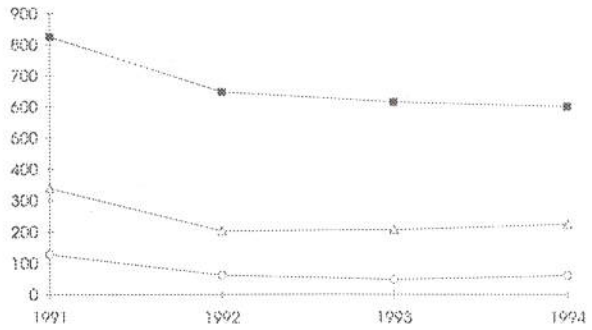

Pourcentage des admis/inscrits

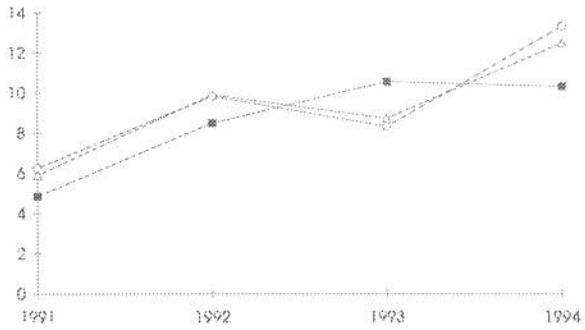

Postes mis au concours

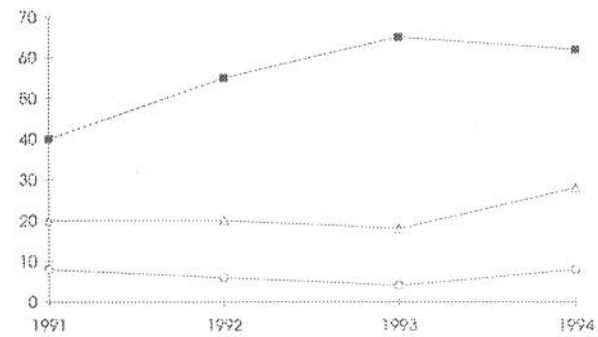

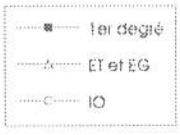

D'après la note d'information 96.04 de février 1996 de la DEP

Concours IPR-IA 1996 : 3 IEN admissibles !

Notre métier

Francophonie:

5ème Rencontre des Organisations Syndicales de l'Enseignement des Pays ayant le français en partage.

Organisée à Tunis du 2 au 7 mars par le Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF), elle a réuni plus de 100 délégués de syndicats enseignants d'Afrique, du Canada, des Caraïbes (Haïti), d'Europe, ayant tous "le français en partage".

Plus qu'une simple communauté linguistique, la francophonie s'est progressivement "institutionnalisée". Née de la décolonisation, ce sont les chefs d'États nouvellement indépendants qui ont conçu et lancé le projet d'organiser la Francophonie, en particulier, les présidents tunisien, sénégalais et nigérien de l'époque. Depuis, la Francophonie s'est construite en strates successives.

La première décennie, à partir de 1960, s'est caractérisée par le militantisme associatif des grandes organisations internationales non gouvernementales.

L'engagement institutionnel s'est opéré à partir de la décennie suivante, avec l'entrée en scène des États à travers la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, en mars 1970 à Niamey, au Niger, constituant ainsi une strate intergouvernementale.

La troisième strate, des années 1980, est celle des Sommets avec l'ouverture, à Versailles, en 1986, de la première conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Ainsi, cinq autres sommets se sont succédés depuis : Québec (1987), à Dakar (1989), Paris (1991), l'Ile Maurice (1993) et, en décembre dernier, à Cotonou. Le prochain sommet est prévu au Vietnam, en 1997.

A l'occasion de chacun de ces sommets, des rencontres sont organisées par le CSFEF.

C'est dans ce cadre que la 5ème rencontre s'est tenue à Carthage, du 2 au 7 mars.

Le SI.EN était présent dans la délégation de la FEN, fondatrice avec la Confédération des Enseignants du Québec (CEQ) du CSFEF dont la présidence était assurée depuis l'origine par Alain Mouchoux.

Près de trente pays y étaient représentés, dont les délégués ont pu se féliciter de l'arrivée du CSFEF à sa pleine maturité, à travers un bilan particulièrement encourageant des premières réalisations, malgré le constat amer d'une réelle régression dans de nombreux pays des questions relatives à l'éducation et à la formation: budgets en régression, baisse, voire non-versement des salaires dans certains pays où les parents subviennent aux besoins des enseignants, y compris, ici ou là, à ceux des inspecteurs, pour l'achat où l'entretien d'un véhicule automobile... - une situation qu'il ne faudrait pas trop colporter aux oreilles de notre propre ministre ; des classes surchargées avec parfois près de deux cents élèves, ce qui oblige à des "rotations" entre matin et après-midi, des locaux inadaptés où les enfants s'abiment les genoux sur les cailloux, des manuels scolaires inexistants, l'absence de programmes adaptés aux situations locales, les effets néfastes des modifications structurelles imposées par la Banque Mondiale.

Un tableau peu reluisant de l'héritage colonial français. Sans oublier, mais est-ce possible, les pressions diverses, les arrestations, la torture, parfois la disparition des responsables syndicaux enseignants.

Et pourtant, chacun et chacune est venu réaffirmer avec obstination que l'éducation et la formation restent la clé essentielle du développement et qu'il n'y aura pas de vrai progrès social, de véritable égalité des chances et d'installation durable de la démocratie, sans élévation générale du niveau de culture, d'éducation. et de formation.

Cette rencontre a été le témoignage concret de la solidarité non seulement entre les syndicats des pays industrialisés et ceux des pays les moins avancés, mais aussi entre les syndicats des pays d'une même région, d'un même continent.

Un programme à court terme a été fixé qui se réalisera autour des cinq projets adoptés:

- éducation aux droits de la personne: formation de formateurs et production de matériel didactique;

- projet de bibliothèques en Afrique francophone: "du coeur à l'ouvrage", coordonné par la FEN où Jean Têtard qui fut Secrétaire général du SNIDEN joue un rôle d'organisation important ;

- Planet'ere: forum international sur l'éducation à l'environnement et au développement durable,

- Ecov'ere: école verte pour l'éducation relative à l'environnement et au développement durable.

A la suite de cette rencontre particulièrement fructueuse, c'est Jean-Claude Barbarant qui a été désigné pour succéder à Alain Mouchoux à la présidence du CSFEF.

Michel Marucelli

Conseil Supérieur de l'Éducation du 21-03-96

À l'ordre du jour :

1 - communication : la prévention de la violence à l'école

2 - Projet de décret modifiant le code pénal et instituant une contravention pour intrusion dans les établissements scolaires

et 6 autres points.

En préambule et en attendant le ministre, plusieurs intervenants protestent contre les modifications apportées au BTS (abandon du contrôle en cours de formation, de la possibilité d'une scolarité aménagée pour les étudiants issus d'autres filières...) contre l'avis du CSE et sous la pression, semble-t-il, d'un syndicat.

Quel est le rôle du CSE ?

Point 1 - Le ministre nous informe plus particulièrement de la tenue des états généraux de l'Université, pour la prévention de la violence à l'école...

Le second point fait l'objet de nombreuses interventions protestataires. En effet, ce projet de décret fait partie des dix-neuf mesures annoncées la veille en Conseil des Ministres... Une nouvelle fois le fonctionnement du CSE est remis en cause.

Le projet obtient un avis favorable. Pour marquer l'inutilité d'un tel vote la FEN et nombre de ses syndicats refusent de voter : à quoi sert le CSE ?

Renée Hasiak

La qualité dans l'éducation

C'est le thème du colloque organisé par le Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) à Rome, du 21 au 23 mars et qui a regroupé plus de cent participants, représentant une quarantaine d'organisations syndicales et associations européennes.

Jean-Pierre Valentin, Secrétaire national aux relations internationales, Paulette Maillard du Syndicat des Enseignants et Michel Marucelli du SI.EN y représentaient la FEN.

Après la première journée ouverte par le ministre italien de l'Éducation nationale et consacrée au débat général, ont été organisés trois ateliers sur le professionnalisme, l'évaluation, les programmes.

Promouvoir une véritable culture de **l'évaluation**

C'est l'idée forte qui est ressortie de l'exposé liminaire du Professeur Peter Mortimore de l'Université de Londres (Institute of Education) et ancien Inspecteur de sa Majesté, qui a servi d'introduction aux travaux du colloque.

Après avoir souligné la difficulté à définir avec précision le concept de "qualité" dans l'éducation, difficulté plus grande que dans d'autres secteurs comme ceux de l'industrie ou du commerce, il a proposé une définition très générale mais permettant diverses approches : la qualité dans l'éducation c'est l'adéquation aux finalités. En conséquence, l'évaluation ne peut se concevoir sans référence aux finalités de l'éducation. Mais cette interprétation est réductrice et nécessite d'être complétée par la prise en compte d'autres éléments pour évaluer, par exemple, la qualité d'une école: ce que sont les élèves ou les étudiants, les programmes d'enseignement, la pédagogie pratiquée, les enseignants, les bâtiments et l'aménagement des espaces scolaires, l'ambiance,... nous ajouterions, bien volontiers pour ce qui nous concerne, l'ensemble des personnels qui contribuent à l'éducation des jeunes.

Après avoir rappelé les méthodes traditionnelles d'évaluation de la qualité de l'éducation (inspection des écoles et des établissements, examens nationaux pour les étudiants, notoriété qui repose souvent sur les apparences, recherches en éducation sur l'efficacité, analyse de critères objectifs, auto-évaluation des équipes éducatives, le Professeur Mortimore a pris le parti d'une combinatoire de plusieurs méthodes: collecte et analyse de données, évaluation interne par l'équipe éducative avec pilotage externe des procédures d'évaluation, et "au besoin ... inspection".

Inspection et **évaluation**

Des échanges et des débats animés - que nous connaissons bien- ont émergé trois types de conception et de pratique :

- l'évaluation de la qualité de l'éducation relève exclusivement de la compétence des enseignants et l'inspection, contrôle extérieur, est rejetée. Ceux-là allant même, (atelier sur le professionnalisme), jusqu'à revendiquer l'institution d'un "Ordre des Enseignants" comme il existe un Ordre des Médecins...

- L'évaluation de la qualité de l'éducation est incompatible avec l'inspection, fonction de contrôle extérieur, qui est ressentie comme négative et en référence exclusive aux «finalités». L'évaluation est nécessairement formative, donc positive. Elle doit être détachée de toute appréciation, de tout jugement.

- L'inspection, acte de contrôle, doit s'articuler avec l'évaluation. Elle permet que soit respectée l'équité de traitement pour tous les élèves et les étudiants dans un contexte de plus en plus généralisé de décentralisation. Elle impose la connaissance des objectifs et la transparence de critères d'évaluation concertés.

L'objectif global de l'évaluation est l'amélioration de la qualité de l'éducation et ce point est bien le plus important. Tous les participants ont dénoncé les risques d'une évaluation qui ne servirait qu'à établir un classement entre les écoles et les établissements. Certaines pratiques allant d'ailleurs en ce sens dans de nombreux pays sont à combattre.

De même, «l'inspection ne sert pas à améliorer la qualité de l'éducation», comme l'a affirmé le Professeur Mortimore en se référant aux pratiques britanniques, lorsqu'elle est coupée de toute perspective d'évaluation.

Il ne s'agissait pas de vouloir convaincre que tel système est meilleur que tel autre, mais bien davantage, à partir des échanges et de débats souvent de haut niveau, suivis également avec beaucoup d'intérêt par des représentants de la Commission européenne, d'essayer d'avancer pour mieux saisir le concept de qualité de l'éducation mis en avant par bien des responsables et décideurs.

Il a été ainsi possible d'acquérir la certitude que les questions débattues tant au sein de la FEN que du SI.EN étaient au coeur des débats d'actualité sur l'Éducation. Cela ne peut que nous encourager à poursuivre notre réflexion qui est loin d'être dérisoire, mais qui a besoin aussi d'être confrontée à d'autres points de vue.

C'est ainsi que nous progresserons et que nous apporterons notre contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation qui est notre raison d'être professionnelle ... et syndicale.

Michel Marucelli

L'Inspecteur aurait-il compétence dans le domaine médical ?

C'est ce que donne à penser la note de service N°86- 101 du 5 mars 1986, relative à l'utilisation des véhicules personnels des enseignants et des membres de certaines associations pour transporter des élèves.

Il est en effet stipulé au paragraphe II.2. : garanties exigées des conducteurs, que : «*l'avis de l'inspecteur départemental de l'Éducation nationale... devra être recueilli afin d'éviter que l'autorisation soit donnée à des enseignants atteints d'un handicap incompatible avec le transport d'enfants ou d'une maladie les exposant, par exemple, à un malaise brusque*».

Un tel avis nécessite des compétences médicales et une connaissance du dossier médical des enseignants concernés. Ces compétences ne sont pas les nôtres et nous n'avons, ni ne souhaitons, avoir accès aux dossiers médicaux des enseignants.

Nous avons là un exemple flagrant des avis qui ne relèvent pas de nos compétences mais que, cependant, notre Administration nous demande régulièrement.

Il nous appartient de donner des avis dans notre domaine de compétences, avis qui engagent notre responsabilité, mais nous devons nous interroger sur le bien-fondé de demandes d'avis hors de ce cadre.

Tout avis engage notre responsabilité, qu'elle soit morale, civile ou pénale. De ce fait il ne peut être donné qu'en fonction des compétences et des missions qui sont les nôtres.

Michel Le Bohec

C.A.P.N. :

Les résultats des CAPN du 9 avril 1996 paraîtront dans le prochain bulletin : les intéressés et les responsables académiques et départementaux ont été avisés des différents résultats

Pour recevoir
le guide CASDEN,
merci de remplir
ce coupon et de
le renvoyer à :
CASDEN Banque Populaire,
77424 Marne-la-Vallée ,
Cedex 02

Nom : .....
.....
Prénom : .....
.....
Adresse : .....
.....
.....
Code postal : .....
Ville : .....
.....

En toute franchise ... (suite)

L'enquête annoncée dans le bulletin n °24 du 11 février a été exploitée, quantitativement et qualitativement.

Les réponses proviennent de quarante départements de toutes les académies sauf celles d'Amiens, des Antilles-Guyane, de Corse et de La Réunion, confirmant ainsi, si besoin était, la grande préoccupation des collègues suite aux décisions appliquées en janvier de supprimer la franchise postale pour la correspondance entre fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Faut-il s'étonner de constater que les réponses ne concernent que le Premier degré? Comme si les services implantés ou rattachés aux rectorats ne souffraient nullement de cette suppression. Une seule académie -Paris- précise, en la confirmant, cette première interprétation : « pour le second degré, pas de dispositions particulières»... Cela peut paraître évident quant aux procédures habituelles, mais ne peut évacuer les incidences budgétaires. Les rectorats continueront-ils à subvenir d'abord à leurs propres besoins pour répartir ensuite entre les départements les sommes restantes ? Cela explique peut-être, une fois de plus, les grandes difficultés rencontrées dans les départements et les Inspections académiques.

Avec en toile de fond les réductions imposées sur les crédits de fonctionnement, qu'en sera-t-il dans six mois ?

Solutions trouvées localement au début de l'année

- Circulation du courrier entre l'Inspection académique et les Circonscriptions, par ordre décroissant de fréquence : distribution de planches de timbres par les IA (21 %) ; implantation de machines à affranchir (18,5 %), mais seulement 6 % de dotation en pèse-lettres; à l'occasion des déplacements des personnels (16 %) ; installation de fax (13 %) ; sacoches postales et navettes - la plupart du temps hebdomadaires - (6 %).

- Circulation du courrier entre Écoles et IEN: affranchissement par l'IA (21 %) ; par l'intermédiaire des communes (18 %) ; dans près de 10 % des réponses, la question est source de conflits ou de refus de la part des communes; dans la même proportion, rien n'a été prévu.

- Circulation du courrier entre IEN et partenaires: dans 15 % des cas, elle transite par l'IA.

L es difficult és signalées, par ordre décroissant de fréquence:

Allongement des délais et des circuits (15 %); allongement des déplacements des personnels (15 %); baisse des relations entre écoles et IEN (15 %); travail supplémentaire pour l'équipe de Circonscription (15 %); réductions nouvelles annoncées (15 %); suppression de fait de «la voie hiérarchique» (8 %) ; distinction plus difficile entre courrier administratif et courrier personnel ; disparition de la garantie de distribution ; gestion des timbres ; augmentation des frais de téléphone ; tentation de droit de regard des communes qui ont à supporter les frais d'affranchissement.

Le Service public va-t-il y gagner lorsque tel rectorat a recours à un service privé de courrier apparemment et ponctuellement moins coûteux que la Poste ?...

Les **suggestions**:

- 10 % demandent le retour -impossible ?- à la situation antérieure.

- 32 % estiment indispensable d'attribuer une machine à affranchir à chaque Circonscription, la facture étant supportée par l'Inspection Académique.

- 20 % souhaitent affranchir avec des timbres attribués en nombre suffisant par l'IA.

- 10 % souhaitent voir se généraliser la télécopie par l'installation d'un fax dans chaque Circonscription comme dans chaque école.

Il est par ailleurs suggéré par plusieurs collègues de revoir la nécessité des envois par courrier, d'opérer des tris utiles, de revoir les circuits établis.

La vigilance est rappelée pour éviter les opérations de gestion de fait.

Tous ceux qui ont répondu manifestent leur inquiétude pour l'avenir. Les solutions trouvées dans le premier trimestre, plus ou moins satisfaisantes, ne pourront perdurer. C'est vers un réel déficit de communication que l'on s'oriente, au moment même où les discours officiels visent à la renforcer.

La franchise, franchement, c'était bien, non ?

Michel Marucelli

Mobilité : enfin du nouveau !

Après le Sénat le 1er mars, la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale, a adopté à l'unanimité un article relatif à la condition de mobilité.

Article 11 bis (nouveau) :

"§ II - Les fonctionnaires intégrés dans le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale en application des articles 34, 41 et 42 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié sont dispensés de la condition de mobilité exigée pour leur inscription au tableau d'avancement."

L'argumentaire présenté par le rapporteur de la commission reprenait celui du SI.EN-FEN :

"... la dispense prévue est justifiée par le fait que, lorsque les intéressés ont commencé à exercer leurs activités, ils relevaient d'un régime juridique ne comportant pas d'exigence de mobilité, à la différence des statuts actuels qui subordonnaient toute inscription au tableau d'avancement à un minimum de deux affectations successives dans des établissements ou circonscriptions différents...

... Les intéressés ayant pris leurs fonctions sous l'empire des anciens statuts, en un temps où l'exigence de mobilité n'était pas posée, il semble légitime de les exonérer de cette obligation, constituant pour eux un changement de "règle du jeu". Cette exonération est également justifiée par le fait que les personnes concernées sont, pour la plupart, très avancées dans leur vie active et que leur effectif décroît rapidement d'année en année..."

L'Assemblée Nationale a adopté cet article le 14 mars 1996.

À la date où le bulletin est imprimé la loi n'est pas parue au J.O..

Les articles en question :

Article 34 - Sont intégrés dans les corps créés par le présent décret, dans les conditions fixées aux articles 35 et 36 ci-dessous, les personnels appartenant, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, à l'un des corps suivants :

- Inspecteurs départementaux de l'éducation nationale régis par le décret n° 88-643 du 5 mai 1988 modifié;

- Inspecteurs de l'enseignement technique régis par le décret n° 72-585 du 4 juillet 1972 modifié;

- Inspecteurs de l'information et de l'orientation régis par le décret n° 72-310 du 21 avril 1972 modifié ;

-Inspecteurs principaux de l'enseignement technique de classe exceptionnelle régis par le décret n° 63-1198 du 2 décembre 1963 modifié ;

- Inspecteurs d'académie régis par les décrets du 7 mai 1938 et n° 63-1197 du 2 décembre 1963 modifié.

Article 41 - Il sera procédé en 1990 aux recrutements dans les corps énumérés à l'article 34 ci-dessus, conformément aux dispositions en vigueur antérieurement à la date de publication du présent décret, les intéressés étant, après titularisation dans ces corps, intégrés et reclassés dans l'un des corps régis par le présent décret en application des dispositions des articles 35 à 37 ci-dessus.

Article 42 - Il sera procédé en 1991, en sus des recrutements prévus par le présent décret, à des recrutements distincts d'inspecteurs d'académie et d'inspecteurs de l'information et de l'orientation suivant les dispositions en vigueur antérieurement à la date de publication du présent décret. Les intéressés seront, après titularisation dans ces corps, intégrés et reclassés dans l'un des corps régis par le présent décret en application des articles 35 à 37 ci-dessus.

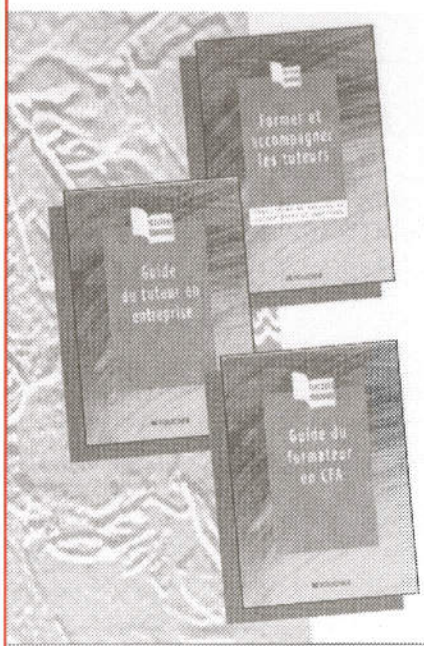

collection
PARCOURS PÉDAGOGIQUES

Former et accompagner les tuteurs
Pour concevoir et animer la formation des tuteurs
Code F3312 180,00 F

Guide du tuteur en entreprise
Des conseils pratiques pour le tuteur ou le maître d'apprentissage
Code F3313 57,00 F

Guide du formateur en CFA
Un guide pratique pour la mise en œuvre des formations alternées
Code F3314 66,00 F

P0076

FOUCHER

La violence à l'école : que fait l'inspection ?

Peu d'autorité sur les enseignants, des contraintes non cadrées par l'institution, une ouverture "idéologique" de l'école qui entraîne par contrecoup une confusion entre la notion de lieu public et celle d'espace scolaire, médiatisation aussi exagérée que momentanée, réunions, forum, débats... Tout est dit par tout le monde, dans ce brouhaha médiatique, tout, sauf par les corps d'inspection. À l'exception d'un cadre qui s'agite au téléphone, mesure d'urgence s'imposant, on voit bien que le système scolaire menace d'imploser, faute d'une déconcentration des pouvoirs de responsabilité. De Paris, on pense gérer les états d'âme de centaines de milliers d'enseignants, lesquels se disent mal défendus par leur administration !

Il existe pourtant dans chaque rectorat des spécialistes de la vie scolaire. Le problème est peut-être qu'ils sont isolés des champs disciplinaires nobles de leurs collègues du second degré, des IEN "parqués" dans un premier degré qui, somme toute, se porte mieux et des IEN-ET rivés à leur statut de sous-IPR.

Il serait utile de mieux situer le rôle de ces différents inspecteurs, non seulement grâce à l'excellence et au nombre de leurs rapports, mais aussi par leur capacité à être de véritables régulateurs du système éducatif et des interlocuteurs responsables des corps d'enseignants.

Il y a le choix de système à opérer : ou bien renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement, avec le risque de voir ceux-ci devenir, pour certains, de véritables potentats locaux, ou bien approfondir la notion d'autonomie en épaulant les équipes pédagogiques et éducatives de ces relais institutionnels que sont les inspecteurs : plus proches des différentes instances de fonctionnement des établissements. L'objectif de l'inspection est, en effet, pour l'essentiel, d'assurer la cohérence des enseignements, de l'école maternelle au lycée. Le système du premier degré pourrait servir de référence afin de rapprocher les inspecteurs des établissements en les dotant d'une double mission : celle d'écoute et de régulation avec les moyens de gérer, par l'intermédiaire des IA et des rectorats, en matière de formation, d'animation et de remplacements ; celle de l'inspection pédagogique disciplinaire.

Il me paraît nécessaire, pour cela, de démystifier ou plutôt de rapprocher ainsi les pouvoirs de transmission des politiques ministérielles afin de mieux partager l'idée que l'administration est, aux côtés des enseignants, au service d'un public : l'élève.

Mieux vaut un exemple qu'un long discours : lors de cette "vague" de violence à l'École, je fus saisi, en tant qu'IEN de circonscription d'un problème grave ! Un élève de cinquième d'un collège en ZEP avait fait irruption dans une cour d'école maternelle pour sauver son petit frère de la malveillance de ses camarades et de la punition des maîtresses : cris, réprimandes, coups de poing. Les institutions s'affolent : alerte de l'îlotier, du commissaire de police, du substitut des mineurs...

Pourquoi ne pas faire un exemple ?

Après avoir convoqué l'élève dans le bureau du principal de collège, et en présence de ce dernier, j'écoutais l'élève et lui expliquais la loi : l'école, la police, la justice. Je compris surtout que cet élève, exclu du collège pour trois jours, reportait, comme beaucoup d'autres son propre désoeuvrement sur des actions spontanées et non programmées par quelque malignité constitutive de ses origines personnelles et que la difficulté des adultes à créer de la distance par le langage pouvait transformer l'élève médiocre en médiocre prédélinquant.

Cet exemple me semble éclairer un système d'enseignement où il est facile d'exclure sans éduquer et où il devient impossible d'enseigner à des élèves qui ne rêvent que d'ailleurs, leur présent étant si perturbé de préoccupations extra-scolaires.

On ne peut se contenter de déclamer de manière incantatoire que l'enfant est au coeur du système éducatif sans mettre en oeuvre des structures de concertation entre les différentes institutions internes et externes à l'école.

Les corps d'inspection ont une autre mission que le contrôle des cahiers de textes bien tenus puisqu'ils sont eux-mêmes porteurs d'un message sur les savoirs transmis par les enseignants, de manière pertinente et cohérente entre les différents cycles d'apprentissages. Ils ont enfin à gérer, de façon plus simple et plus directe qu'une administration de bureaux et de discours, la volonté d'un état de droit pour tous, afin d'éclairer certains dysfonctionnements d'une réflexion féconde pour tous les acteurs du service public d'éducation.

Léon-Paul Bouvet

Communiqué de presse

Le Bureau National du Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (SI.EN-FEN) a pris connaissance avec stupeur de la mise en examen de Madame Anne-Yvonne Savigneux IEN chargée de la Circonscription de Grenoble I, par le Tribunal de grande Instance de cette ville, suite à l'enquête judiciaire diligentée après le drame du Drac survenu en décembre 1995.

Confiant dans la Justice de notre pays, il est soucieux que toutes les responsabilités soient clairement établies afin que toutes les dispositions soient prises pour qu'un tel drame ne puisse se reproduire.

Le Bureau National assure Anne-Yvonne Savigneux de son soutien et de sa solidarité.

Michel Marucelli
Secrétaire Général
le 4 avril 1996

Vie syndicale

Réforme de l'État et Éducation nationale

Le document de travail «Fonction publique» contient un chapitre spécifique à l'Éducation nationale lié notamment à la mise en oeuvre du plan "Centrale 2000".

"Les deux grandes missions de l'État, dit le document, *sont, d'une part, la régulation d'ensemble du système éducatif, et, d'autre part, la gestion de l'appareil de formation et le pilotage de formation de l'appareil de recherche.*

"Dès 1993, ajoute-t-il avec une indéniable sévérité, *le rapport de la mission "Centrale 2000" avait mis en évidence les faiblesses de l'organisation existante : superposition de nouvelles missions, dispersion des attributions et dilution des capacités d'expertise, insuffisante prise en compte des fonctions de prospective et d'évaluation, insuffisante déconcentration de la gestion des personnels, lourdeur dans les relations avec les établissements et les services déconcentrés."*

Il est donc proposé de restructurer l'administration autour de quelques pôles (enseignement-insertion-formation ; gestion des ressources humaines ; programmation-finances ; fonction juridique et administration générale ; système d'information et d'évaluation ; recherche).

Il est proposé de ne conserver par "bloc de compétences" qu'un seul échelon entre l'administration centrale et les établissements d'enseignement (en commençant par les examens, la gestion des aides individuelles aux personnels, la formation continue).

Le but est de faire *"une réelle application du principe d'autonomie des établissements au service direct des usagers".*

Glané de-ci, de-là ...

Gestion prévisionnelle des personnels :

"La mise en oeuvre de tels outils est d'autant plus nécessaire en période de changement que les personnels aujourd'hui présents constituent l'essentiel des effectifs de demain : le principe de la carrière impose et permet à la fois à l'État employeur de conduire une gestion prévisionnelle mieux organisée et généralisée."

Renforcer la formation des chefs de service déconcentrés :

"apprentissage à la négociation avec les partenaires syndicaux et une meilleure connaissance des organismes consultatifs".

Rénover la procédure de notation et d'évaluation :

Pour valoriser les performances individuelles, gérer plus finement les carrières et développer les responsabilités, la seule notation chiffrée apparaît insatisfaisante. Attention ! Une appréciation se transcrit mal dans un barème.

Réduire le nombre des corps, mais ...

"L'objectif des trois prochaines années pourrait être de ramener le nombre de corps existants de 900 à 500" par regroupements dans les filières ATOS (toutes administrations).

Il est proposé de réduire des 2/3 les 190 corps en extinction, y compris par fusion avec les corps vivants, mais... en excluant de la liste les instituteurs et PEGC et les PLP1.

D'après document FEN

Au Parc Astérix, pédagogie rime avec envie...

Faire revivre les métiers d'autrefois

Étudier le monde animal

Une manière vivante d'apprendre, tout en s'amusant

Plongez vos élèves dans l'Histoire de France, organisez une rencontre avec les artisans d'autrefois en remontant simplement la rue de Paris, faites-leur découvrir d'autres cultures au fil de la Via Antiqua, donnez-leur le goût de la lecture en côtoyant les grands héros de la littérature française et animez votre leçon de sciences naturelles en assistant au spectacle des dauphins...

C'est aussi cela, le Parc Astérix : un grand livre ouvert, vivant, attractif et inoubliable !

VOS TARIFS PRÉFÉRENTIELS

- ENTRÉE AU PARC : 75 F par enfant pour la journée.
- FORFAIT SÉJOURS : à partir de 205 F (entrée au Parc Astérix + nuit d'hôtel ** + petit déjeuner). Conditions préférentielles enseignants et accompagnateurs.

Un accueil et des outils pédagogiques spécialement conçus pour vous !

Le Parc Astérix vous propose : un accompagnement pédagogique à l'intérieur du Parc, un précieux dossier d'aide pédagogique "les Cahiers du Druide", qui vous sera remis gratuitement lors de votre réservation. Pour prolonger la visite, les élèves pourront se procurer les cahiers d'entraînements Nathan.

ADDRESSE RC 397 646 951

DEMANDE DE DOCUMENTATION

Je souhaite recevoir une information sur les visites scolaires au Parc Astérix.

Mlle ❑ Mme ❑ M. : .....

lasse : ..... Ecole : .....

dresse : .....

ode postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

..... Tél : .....

Merci de renvoyer ce coupon sous enveloppe

Notre métier

Francophonie:

5ème Rencontre des Organisations Syndicales de l'Enseignement des Pays ayant le français en partage.

Organisée à Tunis du 2 au 7 mars par le Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF), elle a réuni plus de 100 délégués de syndicats enseignants d'Afrique, du Canada, des Caraïbes (Haïti), d'Europe, ayant tous "le français en partage".

Plus qu'une simple communauté linguistique, la francophonie s'est progressivement "institutionnalisée". Née de la décolonisation, ce sont les chefs d'États nouvellement indépendants qui ont conçu et lancé le projet d'organiser la Francophonie, en particulier, les présidents tunisien, sénégalais et nigérien de l'époque. Depuis, la Francophonie s'est construite en strates successives.

La première décennie, à partir de 1960, s'est caractérisée par le militantisme associatif des grandes organisations internationales non gouvernementales.

L'engagement institutionnel s'est opéré à partir de la décennie suivante, avec l'entrée en scène des États à travers la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, en mars 1970 à Niamey, au Niger, constituant ainsi une strate intergouvernementale.

La troisième strate, des années 1980, est celle des Sommets avec l'ouverture, à Versailles, en 1986, de la première conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Ainsi, cinq autres sommets se sont succédés depuis : Québec (1987), à Dakar (1989), Paris (1991), l'Ile Maurice (1993) et, en décembre dernier, à Cotonou. Le prochain sommet est prévu au Vietnam, en 1997.

A l'occasion de chacun de ces sommets, des rencontres sont organisées par le CSFEF.

C'est dans ce cadre que la 5ème rencontre s'est tenue à Carthage, du 2 au 7 mars.

Le SI.EN était présent dans la délégation de la FEN, fondatrice avec la Confédération des Enseignants du Québec (CEQ) du CSFEF dont la présidence était assurée depuis l'origine par Alain Mouchoux.

Près de trente pays y étaient représentés, dont les délégués ont pu se féliciter de l'arrivée du CSFEF à sa pleine maturité, à travers un bilan particulièrement encourageant des premières réalisations, malgré le constat amer d'une réelle régression dans de nombreux pays des questions relatives à l'éducation et à la formation: budgets en régression, baisse, voire non-versement des salaires dans certains pays où les parents subviennent aux besoins des enseignants, y compris, ici ou là, à ceux des inspecteurs, pour l'achat où l'entretien d'un véhicule automobile... - une situation qu'il ne faudrait pas trop colporter aux oreilles de notre propre ministre ; des classes surchargées avec parfois près de deux cents élèves, ce qui oblige à des "rotations" entre matin et après-midi, des locaux inadaptés où les enfants s'abiment les genoux sur les cailloux, des manuels scolaires inexistants, l'absence de programmes adaptés aux situations locales, les effets néfastes des modifications structurelles imposées par la Banque Mondiale.

Un tableau peu reluisant de l'héritage colonial français. Sans oublier, mais est-ce possible, les pressions diverses, les arrestations, la torture, parfois la disparition des responsables syndicaux enseignants.

Et pourtant, chacun et chacune est venu réaffirmer avec obstination que l'éducation et la formation restent la clé essentielle du développement et qu'il n'y aura pas de vrai progrès social, de véritable égalité des chances et d'installation durable de la démocratie, sans élévation générale du niveau de culture, d'éducation. et de formation.

Cette rencontre a été le témoignage concret de la solidarité non seulement entre les syndicats des pays industrialisés et ceux des pays les moins avancés, mais aussi entre les syndicats des pays d'une même région, d'un même continent.

Un programme à court terme a été fixé qui se réalisera autour des cinq projets adoptés:

- éducation aux droits de la personne: formation de formateurs et production de matériel didactique;

- projet de bibliothèques en Afrique francophone: "du coeur à l'ouvrage", coordonné par la FEN où Jean Têtard qui fut Secrétaire général du SNIDEN joue un rôle d'organisation important ;

- Planet'ere: forum international sur l'éducation à l'environnement et au développement durable,

- Ecov'ere: école verte pour l'éducation relative à l'environnement et au développement durable.

A la suite de cette rencontre particulièrement fructueuse, c'est Jean-Claude Barbarant qui a été désigné pour succéder à Alain Mouchoux à la présidence du CSFEF.

Michel Marucelli

Conseil Supérieur de l'Éducation du 21-03-96

À l'ordre du jour :

1 - communication : la prévention de la violence à l'école

2 - Projet de décret modifiant le code pénal et instituant une contravention pour intrusion dans les établissements scolaires

et 6 autres points.

En préambule et en attendant le ministre, plusieurs intervenants protestent contre les modifications apportées au BTS (abandon du contrôle en cours de formation, de la possibilité d'une scolarité aménagée pour les étudiants issus d'autres filières...) contre l'avis du CSE et sous la pression, semble-t-il, d'un syndicat.

Quel est le rôle du CSE ?

Point 1 - Le ministre nous informe plus particulièrement de la tenue des états généraux de l'Université, pour la prévention de la violence à l'école...

Le second point fait l'objet de nombreuses interventions protestataires. En effet, ce projet de décret fait partie des dix-neuf mesures annoncées la veille en Conseil des Ministres... Une nouvelle fois le fonctionnement du CSE est remis en cause.

Le projet obtient un avis favorable. Pour marquer l'inutilité d'un tel vote la FEN et nombre de ses syndicats refusent de voter : à quoi sert le CSE ?

Renée Hasiak

RÉUSSIR-Éducation

Une publication des FRANCAS pour les éducateurs

Revue trimestrielle publiée par LES FRANCAS et l'Institut pour l'action éducative et sociale.
Réussir-Éducation vous apporte une documentation pratique et directement exploitable au quotidien ainsi que des articles de fond pour élargir votre réflexion sur des thèmes de pointe touchant à la place de l'enfant et de la jeunesse.
Ci-dessous : numéros déjà parus disponibles :

Une brochure présentant le descriptif de tous les numéros peut être envoyée sur simple demande.

(32 à 36 pages)

N°1 La pédagogie différenciée
D'où vient l'idée de pédagogie différenciée ? Faut-il se méfier de la différence ? La pratique avec les enfants et les jeunes. Didactique et apprentissage. La pédagogie différenciée : une mode passagère ?

N°2 Etre jeune aujourd'hui
L'adolescence. De nouvelles qualifications chez les jeunes. Mort aux jeunes ! L'animateur d'ados. L'incivisme des jeunes. Les nouvelles formes de l'entrée dans la vie adulte...

N°3 Aménager l'espace
Les enjeux de l'éducation à l'espace. L'enfant et le logement. Architecture et pédagogie. Du projet à la réalisation. Plan type d'une rue type d'une ville type. Les espaces de jeu...

N°3bis Au delà de l'école, l'éducation...
Les espaces éducatifs (familial, scolaire, famille/école, péri-scolaire). Le rôle de l'activité péri-scolaire dans le développement des personnes (psychomoteur, cognitif, autonomie). Le rôle de l'activité péri-scolaire dans la formation du citoyen...

N°4 L'éducation nutritionnelle
La nourriture au risque de la psychanalyse. Bon appétit la vie. Comment apprend-on à manger ? Sois fou, mange de tout ! Autonomie et régime alimentaire. Naissance d'un projet d'éducation nutritionnelle...

N°5 Les relations interculturelles
Signification et valeur éducative des rencontres interculturelles. Comment faire une animation "tiers-monde". Promouvoir les apprentissages interculturels. Pour une formation à l'interculturel...

N°7 La laïcité
Nos trois laïcités. Liberté religieuse et démocratie. Une valeur d'avenir. Traiter le citoyen en être majeur. La laïcité pour les protestants. Un art de vivre ensemble. Au delà du mot...

N°7bis Enfant citoyen Citoyen enfant
Pour la citoyenneté des mineurs. De l'état au comportement de citoyen. Les fondements de la citoyenneté. La citoyenneté des mineurs. De la protection à l'émancipation...

N°8 Activités scientifiques
Les jeunes et la science. Des conceptions des apprenants aux concepts scientifiques. Expérimentation en classe élémentaire. La formation de l'esprit scientifique. Au centre de loisirs, peut-on découvrir la science ?...

N°9 Les enfants, une réalité sociale
Les enfants de la télé et de la pub. Entre père et mère. Le chemin difficile de l'autonomie. L'incapacité des mineurs persiste, mais... Les enfants et leurs rythmes...

N°10 L'enfant, son corps en mouvement
Le développement moteur de l'enfant. Le jeu, les activités ludiques et... l'éducation. Corps et personne. Pratiques sportives et classes sociales. L'enfant, "sa santé". Activité de locomotion...

N°11 Enseigner et apprendre
Des enfants qui ont peur d'apprendre et de penser. Épistémologie scolaire... Remédiation cognitive d'inspiration plagétienne. Enseigner dans une session pour que les stagiaires apprennent...

N°12 L'écrit et la lecture
Lire pour le plaisir, plaisir de lire ou plaisir d'avoir su lire ? Illettrisme et éducation populaire. La littérature pour la jeunesse ? La réussite à l'école. L'éducation du corps-langage. Faut-il lire les bandes dessinées ?...

N°13 Vie associative
L'histoire sociale et les associations. Quand l'esprit dépasse la lettre... Vers la fin de l'Etat-providence. Association, économie et culture. Vers l'Europe des associations. Associations et démocratie locale. De l'initiative subie à l'initiative autorisée...

N°14 Les loisirs, demain...
Pour une politique du temps libre. Un service de loisirs éducatifs ouvert à tous. Les loisirs culturels des enfants et des adolescents de 8 à 16 ans. Le Moutard : un guide pour les enfants. Jeunes et espaces publics. Loisirs et changement social. Vers une citoyenneté...

N°16 L'enfant en jeu
Jeux et médias. Grand matériel et activité de plein air. Entre l'imaginaire et la réalité : de la préhistoire à nos jours. Schéma psychologique. Les parents, consultation ou pouvoir réel ? La place des enfants dans la ville. La théorie de la récapitulation. Le jeu, un temps fort de la vie...

N°17 Les enfants d'immigrés
Vivre ensemble et s'enrichir de nos différences. Impliquer toute la population des quartiers. Le FAS. La population des DOM-TOM en métropole. Le retour au pays. Une seule race : l'humanité. Le maghrébin dans les mythes. Culture et pratiques religieuses dans la famille d'origine algérienne...

N°18 La petite enfance
Voyage à quatre pattes au pays de l'enfance. Pratiquer les arts plastiques avec les petits. Les ateliers lecture en centre de loisirs maternel. Les enfants de deux ans à l'école. Un bébé est une personne. La rencontre d'un public et la naissance d'un répertoire...

N°19 Europe et éducation
Éducation européenne. Viser le vivre ensemble. l'action du Conseil de l'Europe dans l'éducation. L'Europe, mode d'emploi (organismes et adresses utiles). Les actions communautaires en faveur des jeunes. Pour une politique de l'éducation de la jeunesse...

N°20 Mode de vie et pratiques de loisirs
Démocratiser les pratiques de loisirs. Un temps libre porteur des valeurs de la société. Le droit aux loisirs. Le parc à thème : un lieu éducatif. La télévision présente dans les loisirs. Les vacances des jeunes consommateurs. Eurodisney. Loisirs, oui, mais à quel prix ?...

N°22 Éducation et environnement
Le théâtre de la nature initiatrice. Centre de loisirs-ferme pour enfants. Autour des espaces naturels. Pour une approche pratique de la ville. Vers une écologie sociale ou de la co-éducation à l'éco-éducation. Pour une approche holistique de l'éducation à l'environnement...

N°23 Le temps en question(s) ?
L'évolution du temps de travail. Le temps et l'enfant. Le temps du mathématicien : le temps et le mouvement, le temps et l'instant, le temps et la durée. Penser le temps ? Les rythmes... plusieurs sens. etc...

N°24 Les handicapés - Loisir et insertion
Communiquer un projet d'intégration. Contribution des loisirs à l'intégration des enfants. Accueillir des enfants difficiles. L'insertion n'est pas un loisir. De jeunes handicapés dans le sport et les loisirs. Groupements et associations. Références législatives. Avoir un enfant "pas comme les autres". Pour une formation initiale spécifique...

N°25 Formation continue et alternance
L'alternance, une vieille idée neuve. Facteurs d'évolution des pratiques de formation. Alternance ou formation sur site ? Recherches d'acteurs en formation. Alternance et formation : un métissage actif. Intégrer les apports de l'éducation informelle dans l'alternance. Du sens de l'alternance et des temps sociaux...

N°26 Pratiques musicales des jeunes
Vivre en musique. La musique et les jeunes en milieu rural. Musique pop-rock et cristallisation des générations. Les temps fondateurs du rock. Techno-party berlinoise : une communion sociale. Une formation commune des enfants à la musique et à la danse. Cultures des jeunes et pratiques musicales...

N°27 La famille, famille(s)...
Politique de la famille. Relations parents/enfants. La famille selon les enfants. Parents, le retour. Evocation du mouvement familial français. La Confédération Syndicale des Familles. Parents d'élèves et familles. Mariage et couples mixtes en danger. Dimensions familiales de l'éthique bio-médicale. La place de l'enfant...

N°28 Enfance et consommation
Les nouveaux comportements des consommateurs. Consommer, ça s'apprend. Budget et consommation des jeunes. A côté du caddie, un temps banal de la vie. L'éducation à la consommation. Les mouvements des consommateurs. Les jeunes et les jeux vidéo. Impact de la publicité dans la consommation alimentaire. Histoire de la consommation...

N°29 La télé ça nous regarde
Préparer les enfants à l'utilisation d'un outil qui occupe une place importante dans le temps libre de l'enfant. Les trois âges du regard. Télévision et logique d'acteurs. Réalité, fiction. L'écran crève. Le CSA. L'expérience télévisuelle des tout-petits. Enseigner au temps de médias.

N°30 Territoires à vivre, territoires à aménager
Histoire de l'aménagement du territoire. Conception française et européenne. Réflexions sur la concentration urbaine, l'évolution des villes. Quelles formes de coopération intercommunale ? Qui fait quoi ? Comment vivre et disposer de droits sur un espace donné ? Quelles actions pour apprendre aux enfants et aux jeunes à s'approprier leur territoire ?

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE GÉNÉRAL

Presse, fichiers jeux & activités, base de données littérature jeunesse, ouvrages d'activités manuelles, cassettes vidéo, autres abonnements.

Francas-Diffusion - 10-14, rue Tolain - 75020 PARIS

BULLETIN D'ABONNEMENT à RÉUSSIR- Éducation

renvoyer à Francas-Diffusion - 10-14, rue Tolain - 75020 PARIS

Nom-Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal | | | | | | Ville .....

SEF 1

☐ *Je désire m'abonner à RÉUSSIR-Éducation* (Cochez votre choix ☒)

TARIF	☐ pour 1 an (4 n°)	☐ pour 2 ans (8 n°)
☐ France	125 F	230 F
☐ Autres	170 F	320 F

RÈGLEMENT

☐ Je joins un chèque de .....F établi à l'ordre des Francas
☐ Par mandat administratif

☐ *Je désire recevoir le catalogue général*

M
Inspecteur retraité
de l'Éducation nationale
.....
.....
à
Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillante attention sur la discrimination, que je considère comme vexatoire et qui me frappe injustement, dont je suis victime en ma qualité d'Inspecteur de l'Éducation nationale retraité.

Malgré les demandes nombreuses et pressantes qu'ils ont présentées aux différents ministres de l'Éducation nationale qui se sont succédés depuis 1990, les Inspecteurs retraités de l'Éducation nationale n'ont jamais pu obtenir la correction de l'injustice dont ils ont été victimes, véritable défi aux principes de péréquation et d'assimilation définis aux articles L 15 et L 16 du Code des Pensions.

Par la création de deux grilles indiciaires différentes et par l'interprétation qui a suivi, le décret statutaire du 18 juillet 1990 écarte les retraités, qui ont cessé leur activité avant sa publication, du bénéfice de la revalorisation indiciaire accordée aux autres inspecteurs de l'Éducation nationale, en activité et futurs retraités. Cette disparité de traitement, qui aboutit à la création de deux types de retraités dans un corps homogène depuis sa création, contourne et compromet gravement le principe fondamental, l'esprit et la lettre, de la loi de péréquation des retraités - ***A fonction égale, retraite égale, pour un même grade et une même ancienneté*** *-*

La situation qui en résulte est très douloureusement ressentie par tous les Inspecteurs de l'Éducation nationale retraités, et, plus encore, par ceux qui ont cessé leurs fonctions avant 1990, qui subissent un préjudice autant moral que financier. Par ailleurs, le nouvel indice sommital de la grille des enseignants (780 NM) met en évidence un différentiel qui montre, par le blocage de leur pension de retraite à l'indice 731, qu'ils ont été moins bien traités que des personnels effectivement placés sous leur contrôle et leur autorité.

Ayant servi pendant toute une carrière, avec dignité, compétence et dévouement, une école publique au renom de laquelle ils ont largement contribué, ils vivent très mal le choc psychologique qu'ils ont subi, né d'une exclusion et d'une injustice qui perdurent.

Avec les évolutions qui sont déjà intervenues et celles qui doivent logiquement se produire, la distorsion s'aggravera, tant pour ceux qui ont atteint l'âge de la retraite avant 1990 que pour ceux qui l'ont atteint depuis.

Les réponses dilatoires, confuses parfois, contradictoires souvent, toujours mal fondées, pour tenter de justifier une mesure discriminatoire, aussi bien que les renvois à des examens attentifs mais sans suite depuis plus de cinq ans, heurtent, chaque jour un peu plus, ceux qui, sans avoir jamais démérité, ne comprennent pas.

Dans le passé, quand des mesures de majoration indiciaire ont été arrêtées, elles l'ont toujours été avec une incidence sur les pensions de retraite par assimilation. C'est ainsi, Monsieur le Président de la République, que vous aviez procédé lorsque, Premier Ministre, vous aviez rendu, en 1976, un arbitrage favorable à une première tranche de reclassement du corps des IDEN avec effet intégral sur les pensions de retraite antérieures ou à venir.

Le nombre des Inspecteurs retraités dans la plus mauvaise situation, peu élevé au demeurant, se réduit d'ailleurs - et hélas ! - chaque année un peu plus. La demande que je vous présente n'interfère pas avec le problème général des retraites. Dans un cadre corporatif spécifique de caractère limité, elle se veut cri d'indignation et appel à votre sens de l'équité.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, en vous remerciant de votre attention et de votre compréhension, j'en appelle aujourd'hui à votre haute autorité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération et l'assurance de mes sentiments toujours dévoués à la République et à son école.

Signature